

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 JUIN 2024

Ouverture de la séance

#### 1. **Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. **Première période de questions**

#### 3. **Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2024

#### 4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Adhésion à la Charte de la bienveillance envers les personnes âgées de l'Estrie

4.3 Position de la Ville de Bedford relativement au passage d'un train de marchandise en plein centre-ville

#### 5. **Règlements**

5.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 750-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford

5.2 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 514-24-5 modifiant le règlement numéro 514-98-2, tel qu'amendé, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le traitement des membres

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels

5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels

#### 6. **Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mai

6.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte

#### 7. **Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de mai

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 mai

7.3 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

7.4 PIIA - 6, rue des Bâtisseurs

7.5 PIIA - 19, rue des Bâtisseurs

7.6 PIIA - 20, rue des Bâtisseurs

7.7 PIIA - 18, rue Rix

7.8 PIIA - Future caserne

7.9 Dérogation mineure - 52, rue de la Rivière

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **8. Loisirs et culture**

- 8.1 Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray - Souper de fermeture du 21<sup>ème</sup> Tournoi de golf Eric Jones
- 8.2 Autorisation d'aide financière – Bedford Cruise-In 2024
- 8.3 Autorisation de tenue d'événement – Truck n Roll en Cœur

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Modernisation de la collecte sélective - autorisation de signature de l'entente financière entre la Ville de Bedford et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour la Ville de Bedford pour l'année 2025
- 9.2 Octroi de mandat pour plans et devis relativement à la réfection des rues de Philipsburg Sud, Taylor, Best et Dutch Est
- 9.3 Octroi de mandat pour l'arpentage technique - Réfection de la rue Dutch (entre les rues Taylor et Rix)
- 9.4 Octroi de mandat pour l'arpentage technique - Réfection des rues de Philipsburg Sud, Taylor et Best

## **10. Service incendie et sécurité publique**

- 10.1 Autorisation d'entente d'hébergement d'urgence en cas de sinistre - Utilisation du Centre communautaire Georges-Perron par Les Villas des Rivières
- 10.2 Octroi de mandat pour les services professionnels en architecture pour la surveillance partielle en chantier de la caserne des incendies

## **11. Ressources humaines**

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches

## **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Programme d'assistance financière – La Fête nationale du Québec
- 12.2 Soutien financier pour l'acquisition d'ensemble d'outils de désincarcération – La Fondation John R. McConnell
- 12.3 Lettre de la Zone-Éco - Gestion de certaines dispositions au site d'enfouissement
- 12.4 Invitation AGA – Maison de la famille et des Frontières
- 12.5 Remerciement – Équipe de l'échange culturel Kensington
- 12.6 Communiqué de presse - 3e édition de la soirée-bénéfice au Bistro 633 au profit de la Fondation québécoise du cancer
- 12.7 Communiqué de presse – 7<sup>e</sup> édition de La marche du Grand dévouement : La solidarité une foulée à la fois
- 12.8 Invitation à l'édition 2024 de la fête citoyenne du pôle de Bedford
- 12.9 Demande de dos d'âne
- 12.10 OBVBM – Le mois de l'eau

## **13. Affaires nouvelles**

### **Deuxième période de questions**

## **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 4 juin 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| Daniel Audette  | Marie-Pier Tougas   |
| Pierre Le Blanc | Marie-Josée Lamothe |
| Yves Gnocchini  | Mona Beaulac        |

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : M. Richard Joyal, directeur général et trésorier  
M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

24-06-177

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-06-178

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

En ajoutant le point suivant :

- Dépôt de la confirmation de partenariat dans le cadre de l'appel de projet circonflexe
- Acquisition d'équipements de sports dans le cadre du projet circonflexe

ADOPTÉE

N.M.

**Présentation du rapport financier 2023**

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 31 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-06-179

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2024**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès aux procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2024.

ADOPTÉE

24-06-180

**Adhésion à la Charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie**

Considérant que les aînés peuvent présenter un niveau élevé de vulnérabilité;

Considérant que les personnes qui œuvrent auprès des aînés ou qui les côtoient doivent contribuer à leur bientraitance;

Considérant que la maltraitance auprès des aînés est une forme de discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne;

Considérant que la charte de la bientraitance des personnes âgées de l'Estrie propose aux personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou les côtoient d'adhérer aux principes suivants :

- assurer aux personnes âgées un traitement exempt de toute manifestation d'abus;
- assurer aux personnes âgées un environnement exempt de maltraitance;
- prendre les mesures nécessaires pour que les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées, ou les côtoient, adoptent une attitude positive à leur égard;
- assurer la confidentialité des informations obtenues, relatives au dévoilement de situations de maltraitance sauf si la personne âgée a donné son consentement pour les divulguer;
- prendre les mesures nécessaires pour contrer les manifestations de maltraitance verbales, psychologiques, physiques et financières ainsi que les gestes, les moqueries et les insinuations;
- soutenir dans leurs démarches les personnes âgées maltraitées;
- convenir d'inclure les notions de prévention de la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'adhésion à la Charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie.

ADOPTÉE

24-06-181

*Madame la conseillère Marie-Josée Lamothe se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h33.*

**Position de la Ville de Bedford relativement au passage d'un train de marchandise en plein centre-ville**

Considérant la présentation du 1<sup>er</sup> mai 2024 de l'Alliance du Corridor Ferroviaire Estrie- Montérégie (ACFEM) par son coordonnateur monsieur Donald O'Hara et de madame Mélanie Thibault, directrice générale de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que cette rencontre avait pour but de sonder l'intérêt du conseil municipal quant à la possibilité d'établir un réseau ferroviaire pour le transport de marchandise desservant les carrières des entreprises Graymont et Omya;

Considérant que les membres du conseil sont inquiets d'un éventuel retour du train en plein centre-ville de Bedford, passant juste à côté d'une station d'essence et de nombreuses résidences familiales;

Considérant le développement du projet domiciliaire Héritage qui sera à moins de 50 mètres de la voie ferrée;

Considérant que l'évaluation préliminaire de ce projet est de plus de 150 millions de dollars;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil informe l'ACFEM et la MRC Brome-Missisquoi de son refus relativement à l'implantation d'un réseau ferroviaire sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

*Madame la conseillère Marie-Josée Lamothe réintègre son siège à 19h35.*

24-06-182

**Avis de motion et dépôt du règlement numéro 750-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford**

Le conseiller Yves Gnocchini donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 750-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 750- 24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford ».

24-06-183

**Avis de motion et dépôt du règlement numéro 514-24-5 modifiant le règlement numéro 514-98-2, tel qu'amendé, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le traitement des membres**

La conseillère Mona Beulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 514-24-5 modifiant le règlement numéro 514- 98-2, tel qu'amendé, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le traitement des membres.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 514- 24-5 modifiant le règlement numéro 514-98-2, tel qu'amendé, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le traitement des membres ».

24-06-184

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels**

Le conseiller Daniel Audette donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 699- 24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels ».

24-06-185

**Adoption du premier projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels**

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-06-184, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Daniel Audette, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2024;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

24-06-186

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mai 2024**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 mai 2024, au montant de 471 135,43 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 juin 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-06-187

**Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte**

Considérant que la Ville doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant de 129 776 \$ pour la rénovation de bâtiments municipaux.

Que la Ville a pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

De mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la reddition de compte.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du registre des permis pour le mois de mai**

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 mai 2024**

24-06-188

*Madame la conseillère Marie-Pier Tougas et monsieur le maire Claude Dubois se retirent avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte leur siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h42.*

#### **Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme**

Considérant qu'un avis public a été affiché afin de permettre aux résidents intéressés de déposer leur candidature au comité consultatif d'urbanisme à la suite d'une fin de mandat d'un des membres;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil;

Considérant que deux (2) candidatures ont été reçues et que ces personnes correspondent aux exigences demandées;

Considérant que les membres du comité ont choisi de donner l'opportunité à une personne n'ayant pas déjà siégé sur le comité;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil nomme monsieur Richard Fournier membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un mandat de deux (2) ans soit jusqu'au mois de juin 2026, avec possibilité de renouvellement sous décision du conseil municipal.

Que ce conseil remercie Monsieur Kevin Craft pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

*Madame la conseillère Marie-Pier Tougas et monsieur le maire Claude Dubois réintègrent leur siège à 19h43.*

24-06-189

#### **PIIA – 6, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 438;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 22-022, daté du 2023-05-25;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1;
- de l'acier couleur gris granite sur la portion AC2;
- de l'acier couleur minerai de fer sur la portion AC3.



24-06-189  
(suite)

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

24-06-190

**PIIA – 19, rue des Bâisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 415;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, daté du 2024-02-26;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier style batten de 12 pouces couleur vanille sur la portion AC1;
- de l'acier style batten de 5 pouces couleur vanille sur la portion AC2;
- du bois d'ingénierie de couleur bois de grève sur la portion AC3.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-06-191

**PIIA – 20, rue des Bâisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 414;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, daté du 2024-02-26;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier style batten de 12 pouces couleur vanille sur la portion AC1;
- de l'acier style batten de 5 pouces couleur vanille sur la portion AC2;
- du bois d'ingénierie de couleur pruche vieillie sur la portion AC3.

24-06-191  
(suite)

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-06-192

**PIIA – 18, rue Rix – Rénovations extérieures**

Considérant la demande soumise afin de remplacer les fenêtres et le revêtement extérieur de la résidence;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande vise le remplacement du revêtement extérieur de bardeau d'amiante pour du Maibec couleur vert pâle tel que l'existant, en conservant les contours de fenêtres et de murs de couleur vert foncé;

Considérant que la demande vise le remplacement des fenêtres pour du PVC blanc à guillotine;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-06-193

**PIIA – Futur caserne**

Considérant le projet de la Ville de Bedford de construire une nouvelle caserne d'incendie;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Julie Dagenais, architecte, dossier Exec. 1, daté du 2024-02-09;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-06-194

**Dérogation mineure – 52, rue de la Rivière – Utilisation de conteneur**

*La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.*

Considérant la demande de dérogation soumise afin de permettre l'utilisation d'un conteneur à des fins de bâtiment d'entreposage;

Considérant que le règlement de zonage 699-11 se lit comme suit :

**« 71 FORMES DE BÂTIMENTS PROHIBÉES**

Les bâtiments suivants sont prohibés :  
(...)

4) L'emploi de conteneur, de boîte de camion ou de tout autre objet similaire comme bâtiment est interdit. » ;

24-06-194  
(suite)

Considérant que l'installation du conteneur devra être à l'extérieur de la bande de protection riveraine;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation aux conditions suivantes :

Que le conteneur soit recouvert d'un revêtement de bois, d'une teinte similaire au bâtiment principal, avec des bordures de murs similaires au bâtiment principal également.

ADOPTÉE

24-06-195

**Autorisation de gratuité – Salle Arlène-Murray - Souper de fermeture du 21<sup>ème</sup> Tournoi de golf Eric Jones**

Considérant que l'organisation du tournoi de golf Eric Jones désire tenir un souper de fermeture le samedi 21 septembre 2024 de 10h00 à 23h00;

Considérant qu'une demande de gratuité pour l'utilisation de la salle Arlène-Murray du centre communautaire Georges-Perron a été déposée sous forme de demande de commandite;

Considérant que la salle souhaitée est disponible;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'organisation du tournoi de golf Eric Jones à utiliser la Salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, le samedi 21 septembre de 10h00 à 23h00, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

24-06-196

*Madame la conseillère Mona Beaulac se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h48.*

**Autorisation d'aide financière – Bedford Cruise-In 2024**

Considérant que le comité organisateur du Bedford Cruise-In tiendra, le dimanche 1<sup>er</sup> septembre prochain, une exposition de voitures antiques, classiques et modifiées;

Considérant qu'afin de continuer la gratuité des participants et visiteurs, le comité organisateur sollicite la Ville pour un appui financier de 1 000 \$ afin de faire la promotion de l'événement dans la région et que 500 \$ seront dédiés pour un groupe de musique;

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement dudit événement, le comité organisateur demande également la contribution de la Ville pour :

- L'autorisation de fermer la rue Principale, entre la rue du Pont et la rue Marziali, et ce, entre 8h et 17h;
- L'autorisation de la collaboration des travaux publics pour l'installation des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation;
- La participation des pompiers afin d'assurer la sécurité et la circulation aux intersections ci-haut mentionnées (si possible);

24-06-196  
(suite)

Proposé par conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise un appui financier au comité organisateur du Bedford Cruise-In, d'un montant de 1 000 \$, et ce, afin d'avoir un groupe de musique et leur permettre de faire la promotion de leur événement devant être tenu sur la rue Principale de Bedford le dimanche 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Que ce conseil propose à Bedford Cruise-In de solliciter les municipalités avoisinantes à des fins de commandites.

Que ce conseil donne l'autorisation de fermer la rue Principale, entre les rues du Pont et Marziali, entre 8h et 17h pour la tenue de l'événement.

Que ce conseil autorise la collaboration des travaux publics pour le positionnement et la récupération des pancartes de détournement et les barricades afin de rediriger la circulation. La mise en service de la signalisation et sa mise hors service seront assurées par les pompiers qui sont autorisés à assurer la sécurité et la circulation auxdites intersections des rues du Pont, des Pins et Marziali.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

*Madame la conseillère Mona Beaulac réintègre son siège à 19h50.*

24-06-197

**Autorisation de tenue d'événement – Truck n Roll En Cœur**

Considérant que l'événement Truck n Roll En Cœur aura lieu à Bedford les 23, 24 et 25 août 2024 et que la tenue d'un tel événement requiert la coordination de plusieurs secteurs et services de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le passage de la parade sur les rues de la Ville devant être tenue le vendredi 23 août de 17h00 à 20h00.

Que ce conseil autorise de mettre à leur disposition jusqu'à 7 toilettes chimiques sur le territoire de la Ville de Bedford en vue dudit événement à la condition que l'organisme s'occupe de la vidange et de l'entretien desdites toilettes chimiques.

Que ce conseil autorise l'utilisation des douches de l'aréna pour les participants venant de l'extérieur et ce, sans frais.

Que ce conseil autorise le service et la vente de boissons alcoolisées lors des événements tenus les 23, 24 et 25 août sur le terrain de la SAM.

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec les organisateurs du Truck n Roll En Cœur les besoins en équipements et en ressources du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'événement devant avoir lieu du 23 au 25 août 2024.

ADOPTÉE

24-06-198

**Modernisation de la collecte sélective - autorisation de signature de l'entente financière entre la Ville de Bedford et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour la Ville de Bedford pour l'année 2025**

Considérant que la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

Considérant que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

Considérant que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

Considérant que Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

Considérant que l'organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

Considérant que l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1er janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

Considérant que certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025;

Considérant qu'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025 par une entente provisoire;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'autoriser le maire et le directeur général à finaliser et signer l'entente financière entre la Ville de Bedford et ÉEQ concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour la Ville de Bedford pour l'année 2025.

De prévoir les montants payables pour l'année 2025 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur général et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-06-199

**Octroi de mandat pour plans et devis relativement à la réfection des rues de Philipsburg Sud, Taylor, Best et Dutch Est**

Considérant que la Ville de Bedford a une obligation de terminer les travaux sur les rues Taylor et Dutch d'ici le 31 décembre 2025 à la suite de l'émission d'une attestation d'assainissement du ministère de l'Environnement;

Considérant que dans le cas du non-respect de l'attestation d'assainissement, elle s'exposerait à recevoir des contraventions;

Considérant que pour ce faire, la Ville de Bedford souhaite offrir un mandat à Tétra Tech pour obtenir tous les services nécessaires à la réalisation de ce mandat;

Considérant que les travaux planifiés pour chacune des rues concernées sont décrits à l'offre de services reçue;

Considérant que certains services seront exclus du mandat;

Considérant que Tétra Tech a déposé une offre de services jugée conforme (51447TT rev.01 – 10OSV) au montant de 94 950 \$ (taxes applicables en sus);

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil octroie un mandat à Tétra Tech relativement aux plans et devis pour un budget d'honoraires professionnels de 94 950 \$ (taxes applicables en sus), tel que décrit dans leur offre de services 51447TT rév.01 (10OSV).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-06-200

**Octroi de mandat pour l'arpentage technique - Réfection de la rue Dutch (entre les rues Taylor et Rix)**

Considérant que la Ville de Bedford a une obligation de terminer les travaux sur les rues Taylor et Dutch d'ici le 31 décembre 2025 à la suite de l'émission d'une attestation d'assainissement du ministère de l'Environnement;

Considérant que pour ce faire, la Ville de Bedford souhaite offrir un mandat à une firme d'ingénierie pour obtenir les plans et devis de soumission et de construction;

Considérant que pour être en mesure de faire ces dits plans et devis, la firme d'ingénierie aura besoin de l'arpentage technique (relevé topographique) de la rue mentionnée;

Considérant qu'il y aura un protocole d'entente entre le MTMD et la Ville de Bedford pour établir le partage des coûts pour la réfection d'une partie de la rue Dutch (route 235);

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services distincte à ARP Services Techniques inc. pour exécuter l'arpentage technique du tronçon de la rue Dutch pour isoler les coûts pour les travaux effectués sur la route 235;

Considérant que ARP Services techniques inc. a déposé une offre de service jugée conforme au montant de 2 500 \$ (taxes applicables en sus);

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

24-06-200  
(suite)

Que ce conseil octroie un mandat à ARP Services Techniques inc. pour l'arpentage technique pour un prix forfaitaire de 2 500 \$ (taxes applicables en sus), tel que décrit dans leur offre de services rév00 du 27 mai 2024 concernant la rue Dutch.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-06-201

**Octroi de mandat pour l'arpentage technique - Réfection des rues de Philipsburg Sud, Taylor et Best**

Considérant que la Ville de Bedford a une obligation de terminer les travaux sur les rues Taylor et Dutch d'ici le 31 décembre 2025 à la suite de l'émission d'une attestation d'assainissement du ministère de l'Environnement;

Considérant que pour ce faire, la Ville de Bedford souhaite offrir un mandat à une firme d'ingénierie pour obtenir les plans et devis de soumission et de construction;

Considérant que pour être en mesure de faire ces dits plans et devis, la firme d'ingénierie aura besoin de l'arpentage technique (relevé topographique) des rues mentionnées;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services à ARP Services Techniques inc. pour exécuter l'arpentage technique;

Considérant que ARP Services techniques inc. a déposé une offre de service jugée conforme au montant de 10 400 \$ (taxes applicables en sus);

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroi un mandat à ARP Services Techniques inc. pour l'arpentage technique pour un prix forfaitaire de 10 400 \$ (taxes applicables en sus), tel que décrit dans leur offre de services rév01 du 27 mai 2024 concernant les rues de Philipsburg, Taylor et Best.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-06-202

**Autorisation d'entente d'hébergement d'urgence en cas de sinistre - Utilisation du Centre communautaire Georges-Perron par Les Villas des Rivières**

Considérant que Les Villas des Rivières est une résidence de personnes âgées autonomes et semi-autonomes à Bedford;

Considérant qu'ils doivent prévoir un plan de sécurité incendie et qu'ils sont à la recherche d'un lieu d'hébergement temporaire pour accueillir leurs usagers advenant le cas où une situation d'urgence se présenterait;

Considérant qu'il y a environ 30 unités d'hébergement actuellement;

Considérant que leur lieu de résidence est situé au 32, rue Saint-Joseph à Bedford;

24-06-202  
(suite)

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise Les Villas des Rivières à inscrire dans son plan de mesures d'urgences la possibilité d'utiliser le Centre communautaire Georges-Perron en cas de situation d'urgence.

ADOPTÉE

24-06-203

**Octroi de mandat pour les services professionnels en architecture pour la surveillance partielle en chantier de la caserne des incendies**

Considérant la réception de la promesse d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la construction d'une nouvelle caserne au programme de subvention PRACIM;

Considérant le début imminent de la construction de la nouvelle caserne;

Considérant que les plans de la nouvelle caserne ont été réalisés par la firme J. Dagenais architecte, et ce à la satisfaction de la Ville de Bedford;

Considérant la réception de l'offre de service de service de la firme J. Dagenais architecte pour la surveillance partielle en chantier de la nouvelle caserne au montant de base de 72 000 \$, plus les taxes applicables;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'accepter l'offre de service du 11 avril 2024 de la firme J. Dagenais architecte, pour la surveillance partielle de la portion du chantier de la nouvelle caserne des incendies au montant de 72 000 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt de la liste des embauches**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste indiquant les embauches de salariés syndiqués effectués conformément à l'article 3.4 du Règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

N.M.

**Dépôt du programme d'assistance financière – La Fête nationale du Québec**

N.M.

**Dépôt d'une lettre de soutien financier pour l'acquisition d'ensemble d'outils de désincarcération – La Fondation John R. McConnell**

N.M.

**Dépôt d'une lettre de la Zone-Éco - Gestion de certaines dispositions au site d'enfouissement**



- N.M. **Dépôt d'une Invitation AGA – Maison de la famille et des Frontières**
- N.M. **Dépôt d'une carte de remerciement – Équipe de l'échange culturel Kensington**
- N.M. **Dépôt d'un communiqué de presse - 3e édition de la soirée-bénéfice au Bistro 633 au profit de la Fondation québécoise du cancer**
- N.M. **Dépôt d'un Communiqué de presse – 7<sup>e</sup> édition de La marche du Grand défolement : La solidarité une foulée à la fois**
- N.M. **Dépôt d'une invitation à l'édition 2024 de la fête citoyenne du pôle de Bedford**
- N.M. **Dépôt d'une lettre – Demande de dos d'âne**
- N.M. **Dépôt d'un communiqué de presse de l'OBVBM – Le mois de l'eau**
- N.M. **Dépôt de la confirmation de partenariat dans le cadre de l'appel de projet circonflexe**
- 24-06-204 **Acquisition d'équipements de sports dans le cadre du projet circonflexe**
- Considérant la résolution numéro 24-03-106 approuvant le dépôt d'une demande de participation au projet circonflexe visant le prêt d'équipements sportifs et récréatifs gratuitement;
- Considérant que la Ville de Bedford recevra à cet effet une subvention de 49 218 \$;
- Considérant qu'il y a lieu d'acheter des trottinettes, des fat bikes, des BMX, des raquettes de pickleball; des vélos électriques, des équipements de protection et des cadenas pour la mise en place du projet circonflexe;
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que ce conseil autorise l'acquisition des équipements sportifs et récréatifs pour le projet circonflexe d'un montant total 45 848,41 \$, incluant les taxes applicables, auprès de Vélo Évasion Sports Excellence.
- « Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 31 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

- Pourquoi la Ville de Bedford est touchée par la fermeture de lits dans les CHSLD et pas les autres villes comme Cowansville et Farnham?
- Est-ce que la fermeture des 12 lits au CHSLD cet été vont revenir cet automne?
- Comment cette fermeture de lits va affecter le projet d'agrandissement du CHSLD?
- De quelle façon la Ville peut faire une différence (pour éviter la fermeture desdits lits)?
- Concernant le dépôt d'une pétition pour des dos d'âne sur la rue Taylor, est-ce qu'il serait possible d'installer des bollards sur le côté de la rue avec des panneaux d'indication de vitesse dans le centre de la chaussée comme à Cowansville pour faire diminuer la vitesse?
- Quels seront les travaux effectués l'année prochaine sur la rue Taylor?
- Suite à la présentation du Comité Citoyens à la dernière séance, est-ce que la Ville a l'intention de désigner un ou des membres du conseil pour siéger sur le comité?
- Dans la présentation du rapport financier, au lieu de comparer les revenus et les dépenses au budget pourquoi ne pas faire les comparaisons avec les années précédentes comme c'est fait avec la dette?
- Avec le surplus accumulé non affecté, vous pensez faire quoi? Allez-vous annoncer un projet spécial et innovateur relatif à l'environnement par exemple?
- Avez-vous des demandes de citoyens pour une entente intermunicipale avec d'autres villes pour la piscine?

24-06-205

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 20h24.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière